AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210329-2021_03_041-DE
en date du 22/06/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_03_041

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 24/03/2021
Date d'affichage : 12/04/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt neuf mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Absents-Excusés :
Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/03/041 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – AGENT D'ACCUEIL ET SECRETARIAT ADMINISTRATIF EN LIEN AVEC LE CABINET MEDICAL DE PLAN PEISEY DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TESTS ET VACCINS – AVEC LA COMMUNE DE LANDRY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vue de l'ouverture de la station pour la saison hivernale 2020/2021 et afin de faire face aux besoins liés à la pandémie COVID-19, en lien avec le Cabinet médical de Plan Peisey et les acteurs de santé du territoire, les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX ont décidé de recruter ensemble, pour ce faire, un agent d'accueil et secrétariat administratif.

Un agent a donc été embauché à compter du 28 décembre 2020, à mi-temps, pour compléter le temps de travail qu'elle occupe au cabinet médical pour assurer le suivi administratif des tests et vaccins des patients.

Il a été convenu, d'un commun accord entre les communes, que les frais liés à cet agent seraient partagés à 50 % pour la Commune de LANDRY et 50 % pour la Commune de PEISEY-NANCROIX mais qu'il serait embauché par la commune de Peisey-Nancroix.

Une convention en précisera les modalités.
Le maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'exposé du Maire

- **ACCEPTE** la mise en place d'une convention, entre la Commune de LANDRY et la Commune de PEISEY-NANCROIX, pour l'embauche de l'agent administratif,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210